



Rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération en matière de développement durable

Année 2013

| article 255 de la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 |
| Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 |



Introduction sur le développement durable

Cadre réglementaire et composition du rapport

I- Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable

- 1- La lutte contre le Changement climatique et la protection de l'atmosphère
- 2- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- 3- L'épanouissement de tous les êtres humains
- 4- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires
- 5- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Synthèse

II- La CASA, exemplaire et responsable

- 1- L'organisation du pilotage
- 2- La participation des acteurs
- 3- La transversalité des approches
- 4- L'évaluation
- 5- L'amélioration continue

Synthèse

III- Le développement durable appliqué à chacune des directions de la CASA

Organigramme

1. Envinet
2. Réseau Envibus
3. Politique de la ville
4. Habitat
5. Aménagement, Environnement + énergie
6. Déplacement / Infrastructure
7. Architecture et Bâtiment
8. Développement économique
9. Technopole Sophia
10. Finances
11. Marchés publics
12. Ressources humaines

Conclusion

Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous (1987), par " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier trois domaines qui se sont longtemps ignorés :

- ✓ l'économie
- ✓ l'environnement
- ✓ le social

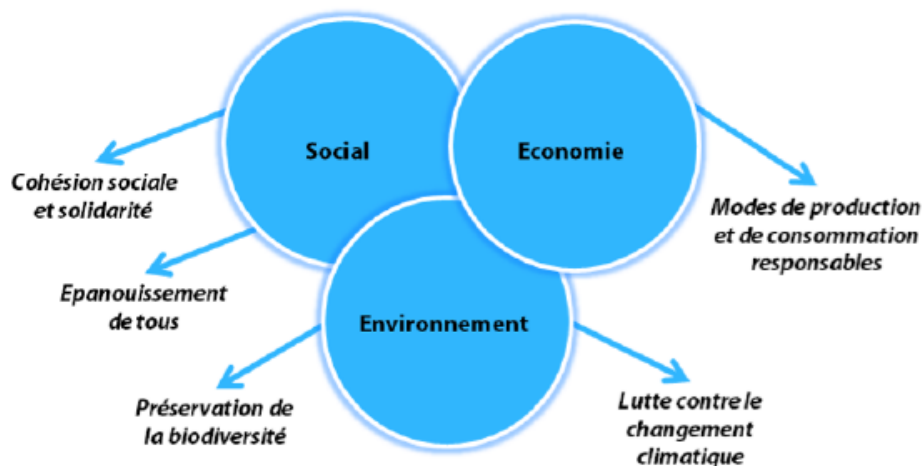
À long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Des trois piliers du développement durable, ressortent cinq grandes finalités :

- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ La préservation de la biodiversité
- ✓ L'épanouissement des êtres humains
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité
- ✓ Les modes de production et de consommation responsables

Lors de la réalisation d'un projet, sur le territoire d'une collectivité par exemple, une approche développement durable prend en considération l'impact de ce projet au regard des cinq finalités DD.

Illustration des 3 grands piliers du développement durable et de ses 5 finalités





Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans le contexte d'une plus grande transparence et d'une meilleure information des citoyens, et sera donc publié sur le site internet www.casa-infos.fr.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions par le biais d'entretiens individualisés sur leurs activités, ce rapport est construit à partir d'une trame conseillée par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'ensemble, ou du moins une grande partie des actions et programmes menés par la CASA ont été examinés au regard du développement durable. Ce rapport, produit chaque année, présente un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable pour l'année 2013 et fait état des pratiques opérées autant à l'échelle du territoire qu'en matière de gouvernance interne.

Trois grandes parties composent ce rapport :

- I. Un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis pour l'année 2013. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité ;
- II. Une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- III. Le détail pour chaque direction des actions menées sur chacune des finalités



Première partie

Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
3. L'épanouissement de tous les êtres humains
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



1- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Consciente des enjeux globaux et locaux liés à la pollution, aux changements climatiques et à la mutation du paysage énergétique, la CASA s'est engagée de longue date dans une politique volontariste en intégrant ces nouvelles considérations dans ses politiques sectorielles et ses documents de planification. Dès 2008, elle a formalisé son engagement dans une Charte pour l'environnement et un Plan Local Energie Environnement,

La CASA poursuit aujourd'hui son action en ce sens en élaborant un **Plan Climat Energie Territorial** (PCET), en collaboration avec 4 collectivités partenaires et voisines.

Principales actions engagées en 2013 :

a) Le Plan Climat Energie Territorial : amélioration de la connaissance des enjeux climatiques et énergétiques du territoire et mise en place d'actions concrètes

Sur la base du diagnostic des émissions de GES à l'échelle du territoire, du bilan carbone de la CASA, et du diagnostic de vulnérabilité, la CASA a établi en 2013 son profil climat qui a permis de décliner un plan d'actions spécifiques à la CASA et un plan d'actions commun aux 5 territoires partenaires.

Pour faire de la CASA un acteur de la transition énergétique, la stratégie énergie-climat du PCET est structurée autour de 5 ambitions politiques que forment les 5 axes stratégiques du PCET :

✓ **Engager l'Ouest 06 vers la construction d'un territoire durable**

L'aménagement, dans une logique énergie-climat, s'intéresse en effet aux équilibres ville-campagne, à l'organisation des infrastructures de communication, au développement relatif aux différentes villes, à l'organisation de l'habitat... En fonction des choix et des règles qu'elles fixent dans leurs projets d'aménagement et de construction, les collectivités peuvent directement influencer sur le niveau de consommations énergétiques et de GES de leur territoire. L'aménagement est ainsi un élément clé du développement économique, urbain et rural ainsi que des espaces naturels.

✓ **Conforter l'attractivité du territoire en anticipant les effets du changement climatique**

Une politique Énergie Climat repose sur 2 axes structurants : l'Atténuation, qui consiste à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, afin de réduire ou de retarder les effets du changement climatique ; et l'Adaptation, qui consiste à anticiper les impacts potentiels du changement climatique, par la modification des choix économiques, la gestion des ressources naturelles, les comportements des populations, les évolutions et impacts prévisibles du climat.



✓ **Engager le territoire vers la transition énergétique**

Depuis janvier 2013, la CASA est engagée dans un débat national de grande ampleur autour de la transition énergétique ; l'objectif étant de s'engager dans un nouveau modèle de production et de consommation énergétique, fondé sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables. Cet objectif inscrit plus globalement la CASA dans une transition à la fois énergétique et écologique.

✓ **Poursuivre l'exemplarité de l'action publique**

On estime que les collectivités territoriales, de par leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences, sont responsables d'environ 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. En tant qu'acteur public, mais aussi en tant que porteuses et animatrices du Plan Climat, elles se doivent de donner l'exemple en premier lieu.

Comme l'État au travers du Grenelle, la CASA s'engage à réduire ses émissions de GES et à faire un effort important sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

✓ **Fédérer l'ensemble des acteurs des habitants de l'Ouest 06**

Le profil énergie climat de l'Ouest 06 met en exergue le fait que, seules, les collectivités ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs ambitieux du défi énergétique et climatique. Elles doivent pouvoir compter sur l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour cela, il est impératif que la dynamique mise en place lors de l'élaboration du Plan Climat avec les partenaires socio-économiques, les collectivités territoriales et les habitants se pérennise dans le temps.

Les premières actions de ce PCET seront mises en œuvre en 2014.

b) Information et sensibilisation des citoyens

Une communication spécifique orientée sur le climat et les gestes éco responsables « **Plus d'Envibus, moins de CO₂** » a été diffusée sur tous les véhicules urbains. Dans la même perspective, la CASA a effectué la promotion et l'amélioration du site internet afin d'éviter les déplacements des usagers en points de vente. D'ici la fin de l'année, le taux d'émission en g/CO₂/passager du réseau sera également affiché.

Un **conseiller de l'espace info énergie** (EIE) informe gratuitement les particuliers, les très petites entreprises et les communes, sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il dispense des conseils individualisés et neutres sur les projets à caractère énergétique (travaux d'isolation, changement d'équipements, investissement dans les énergies renouvelables...), informe sur les aides financières mobilisables et oriente sur les professionnels compétents pour la mise en œuvre.

Il est également présent lors des salons et des différentes manifestations environnementales communales et dans certains lieux de vie (rue piétonne, médiathèque, entreprises...) afin de sensibiliser la population.



Des **représentations théâtrales participatives sur la problématique énergétique** ont été mises en place cette année pour le grand public dans différentes communes, et des visites thématiques de projets innovants (maison passive...) ont été organisées. De plus, la diffusion mensuelle d'une newsletter sur les bonnes pratiques énergétiques basées sur différents sujets d'intérêt pour la population (climatisation, etc.) a été un point fort pour la CASA.

c) Soutien à la construction et la réhabilitation de logements durables

La CASA soutient la **production de logements conventionnés** performants en proposant aux bailleurs sociaux une bonification des subventions pour des projets d'habitats à énergie passive ou positive (efficacité énergétique meilleure que celle imposée par la réglementation thermique 2012).

Egalement, la **réhabilitation des logements locatifs sociaux** est favorisée par une prise en charge de la CASA de 20% du coût des audits énergétiques des HLM (en 2013, deux audits ont été réalisés par Côte d'Azur Habitat). Des subventions sont également prévues pour aider au financement des travaux. Toutes ces mesures financières permettent d'encourager les économies d'énergie dans chaque projet.

L'**opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) est un dispositif mis en œuvre sur la CASA depuis septembre 2009 pour 5 ans. Elle concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dont les appartements sont insalubres. Le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), en partenariat avec la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'accèsion à la Propriété), complète les aides financières en direction des propriétaires occupants pour les travaux d'amélioration thermique.

En 2013, 106 **diagnostics de performance énergétique** (DPE) avant travaux et 12 DPE après travaux ont été financés par la CASA. On observe un gain énergétique moyen de 39% cette année, avec 37 logements réhabilités obtenant au moins l'étiquette D de performance énergétique, dont 5 logements possédant aujourd'hui l'étiquette C. 600 propriétaires ont été sensibilisés à la rénovation de leur logement ayant pour but des économies d'énergie en 2013.

Quatre **audits énergétiques** conformes au cahier des charges de l'ADEME sont au programme de 2014, ainsi que la définition des règles financières de la CASA pour la réhabilitation énergétique du parc HLM.

d) Maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments, production et promotion des énergies renouvelables

En partenariat avec UNIVALOM, la CASA a pris l'initiative d'un **projet innovant permettant de valoriser les Combustibles Solides de Récupération (CSR)**. Le produit, obtenu après un passage sur chaîne de tri et un broyage très fin des encombrants ménagers, peut servir en substitution de combustible fossile. Il est utilisé en cimenterie en remplacement de coke de pétrole, et peut donc être considéré comme énergie



renouvelable. La CASA est la seule collectivité du département à valoriser ainsi les CSR.

UNIVALOM, en dehors des opérations de collecte, effectue toutes les autres parties de l'élimination des déchets, notamment leur valorisation énergétique. La quantité d'énergie produite par valorisation énergétique des déchets s'élève à 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers.

Un **espace info-énergie** (EIE) CASA est ouvert afin de permettre l'accompagnement des particuliers pour des projets de rénovation, des projets de construction exemplaire, ou encore l'installation d'énergies renouvelables.

Un **service de conseil en énergie partagé** a été mis en place à partir de septembre pour assurer le suivi et la diminution des consommations d'énergie et d'eau des 6 communes (Opio, Le Rouret, Tourrettes-sur-Loup, La Colle-sur-Loup, Biot, Le Bar-sur-Loup) adhérentes au dispositif. Actuellement, le suivi et le diagnostic sont assurés par le recueil de factures. En 2014, un **plan d'actions de diminution des consommations d'énergie** sera élaboré, ainsi qu'une optimisation tarifaire des contrats.

En interne :

La CASA a inclus l'objectif de maîtriser la demande en énergie dans ses constructions en 2013 avec la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les nouveaux projets d'architecture et bâtiment (théâtre d'Antibes, médiathèque de Villeneuve). Des panneaux de production d'eau chaude solaire (à la maison du terroir) et des compteurs intelligents ont également été intégrés.

La climatisation et le chauffage de la médiathèque d'Antibes ont été rénovés de façon à limiter les consommations énergétiques.

La CASA intègre donc la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dans ses projets de construction en 2013, par le biais d'une application stricte de la Réglementation thermique 2012.

A terme, une information des usagers sur la température intérieure des bâtiments est prévue, dans le but de sensibiliser les agents à la maîtrise de la demande en énergie.

La formation du personnel ainsi que la mise en place d'indicateurs et d'alertes de consommations anormales sont des perspectives s'inscrivant dans cet objectif pour 2014.

e) Aménagement durable

Tant sur les aspects réglementaires qu'opérationnels, la prise en compte du développement s'inscrit dans les engagements CASA à travers des réflexions sur la densification et l'utilisation raisonnée du foncier, le développement d'opérations mixtes accessibles depuis les lignes de transports collectifs, la proximité d'équipements publics et de services... Le respect de l'environnement et de la biodiversité se traduit à travers des protections naturelles dans le SCOT, la réflexion sur la définition d'une Trame verte et bleue d'agglomération ainsi que des contraintes réglementaires à l'intérieur des projets.



Au cours de 2014, les orientations du PCET seront traduites dans la révision du SCOT, un travail sur des zones à enjeux énergétiques (potentiel de mise en œuvre d'ENR) sera engagé sur l'ensemble du territoire CASA.

f) Priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre

Le **Bus-Tram** entre la gare d'Antibes et la technopole de Sophia Antipolis est un projet de transport qui permettra un très haut niveau de service avec un cadencement toutes les 6 minutes et un trajet de moins de 30 minutes. Il sera connecté à une plateforme multimodale en gare d'Antibes, dont le chantier sera finalisé en septembre 2014, qui permettra alors une meilleure articulation des trajets en train avec le bus, le vélo ou la marche à pied.

Cette offre de qualité permettra un meilleur report modal vers les transports en commun, une fluidification du trafic et ainsi, une amélioration notable de la qualité de l'air de l'ordre de 8 à 10 %. Le Bus-Tram sera opérationnel en 2016.

La CASA a également signé un protocole d'accord relatif au **franchissement de l'autoroute et à l'amélioration des accès à Sophia Antipolis** autour de l'autoroute A8, permettant un désengorgement de la technopole aux heures de pointe.

Ce protocole vise à améliorer les conditions de circulation et à mettre en adéquation l'offre de transport en commun avec le développement urbain. La phase d'études a débuté en 2013, et les travaux devraient commencer en 2014. La fluidification du trafic et l'amélioration de l'offre de transport en commun **amélioreront les émissions polluantes sur ce secteur.**

En ce qui concerne l'utilisation de vélos, la CASA met l'accent sur ce moyen de transport non émetteur de GES. En effet, la longueur cumulée de pistes cyclables en 2013 est désormais de 120 kilomètres environ. Des travaux pour de nouvelles pistes cyclables seront engagés en 2014.

En interne :

Les ressources humaines ont mis à disposition des agents des *Pass Réseau* qui leur permettent de se déplacer gratuitement sur tout le réseau Envibus dans le cadre de leur travail. Le financement à 50% des titres de transports en commun des agents pour les trajets domicile-travail est également maintenu pour limiter le recours aux véhicules personnels.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du PDE (plan de déplacements entreprise), et sont suivies par des formations qui précisent les modalités de déplacement des agents en favorisant notamment le covoiturage, les vélos ou les transports en commun.

La transmission des gestes responsables et les formations en interne doivent s'accroître au sein des services, mais par le déplacement du formateur et non plus de l'ensemble des agents afin de prendre en compte les impacts atmosphériques.

Plusieurs services ont développé des pratiques de téléconférence et audioconférence pour les réunions et les entretiens d'embauche. Par ailleurs, les agents disposent aujourd'hui d'une salle de visioconférence permettant de limiter les déplacements régionaux et nationaux.



g) Des services à la population vertueux

Envinet et Envibus se rejoignent en matière de lutte contre le changement climatique avec l'utilisation de nouveaux véhicules plus respectueux de l'environnement. En effet, après l'acquisition de 11 nouveaux bus norme euro 5/EEV (produisant très peu d'émissions polluantes) par le réseau Envibus en 2013, l'obtention de la norme euro 6 pour d'autres bus et pour les bennes à ordures ménagères fait partie des perspectives 2014 communes à ces deux secteurs.

Un **système *Stop'n go* a été ajouté sur les bennes** à ordures afin de réduire les émissions de GES lors des arrêts quotidiens. La direction Envinet envisage également d'**optimiser les circuits de collecte des déchets** avec une baisse des fréquences de collecte afin de limiter les transports émetteurs de GES.

Un système de "navette" quotidienne entre les médiathèques permet toujours de faire circuler les documents demandés et éviter les déplacements des agents et usagers.

En interne :

Envinet a effectué une formation des chauffeurs à l'éco conduite. Cette initiative sera suivie en 2014 par le Réseau Envibus et les Ressources humaines, avec pour objectif de lutter contre le changement climatique mais également de faire baisser la consommation des transports quels qu'ils soient.



2- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

La CASA bénéficie d'un territoire exceptionnel riche et varié. Les espaces naturels représentent aujourd'hui 80% du territoire de la CASA. Ceci conforte la CASA dans sa large implication dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

Concernant la protection des milieux et des ressources, il est à noter que la CASA n'a pas les compétences nécessaires en matière de gestion de la ressource en eau, de gestion des milieux aquatiques, et d'assainissement.

Principales actions engagées en 2013 :

a) Préservation de la biodiversité, de la diversité des habitats et des paysages

Un important travail de promotion de la pierre sèche a permis de mener une dizaine de **chantiers école** et former ainsi 160 personnes – professionnels et particuliers -aux techniques de restauration de restanques. La **première édition de fête de la Pierre** en octobre a rassemblé différents métiers et intervenants à Gourdon.

La CASA a poursuivi **l'animation des sites Natura 2000** de son territoire et la concertation avec les différents acteurs. Elle a réalisé un **guide des bonnes pratiques pour les milieux aquatiques pour les usagers du Loup**. En 2014, une nouvelle période de 3 ans d'animation sera engagée et des inventaires naturalistes seront réalisés.

Par ailleurs, le **diagnostic de la forêt privée** a été complété pour les 8 nouvelles communes de la CASA, sur le nord du territoire.

Le travail sur les **trames vertes et bleues** engagé l'an dernier sera poursuivi et affiné en 2014 et traduit dans le SCOT.

La CASA a été retenue par le Ministère de l'Environnement dans le cadre de l'appel à projet « **Plans de paysage** » qui sera engagé dès 2014, dans le but d'apporter une meilleure connaissance et de la cohérence dans le traitement et la préservation de la diversité des paysages.

Des inventaires de biodiversité ont été réalisés par la direction Aménagement Environnement dans le cadre des différents projets d'aménagement (Sophia 2030).

Les enjeux des milieux naturels ont été pris en compte dans les projets de lutte contre les inondations. La CASA poursuit son travail avec les gestionnaires de rivière pour leur protection et leur valorisation.



En interne :

La CASA, dans ses projets d'aménagement, incite à planter et à maintenir des espèces végétales méditerranéennes afin de préserver la richesse et la diversité écologique du territoire.

b) Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols) et préservation des ressources

La diffusion de la réglementation liée au brûlage des déchets et la sensibilisation sur l'impact de l'action de chacun sur la pollution de l'air (notamment sur les particules fines (PM10)) ont été réalisées par la CASA en partenariat avec Air PACA.

Dans le cadre de son PCET, la CASA a intégré quelques actions concernant la lutte contre la pollution de l'air dans sa stratégie.

En interne :

L'utilisation de produits d'entretien et phytosanitaires bio dans les marchés de prestation est un outil que la direction Architecture et bâtiment a utilisé pour lutter contre la pollution des milieux. Le suivi des quantités de produits d'entretien consommés est une perspective 2014 de la CASA pour améliorer sa politique environnementale.

Le réseau Envibus a quant à lui fait l'acquisition d'une nouvelle station de lavage avec recyclage des eaux au dépôt des 3 moulins.

De plus, en 2014, une analyse des rejets aqueux des déchetteries sera réalisée par Envinet.

Actuellement, de nombreux services de la CASA sont respectueux de la préservation des ressources. En effet, des efforts sont réalisés constamment sur les impressions papier. Par exemple, la Maison de l'Emploi n'imprime quasiment plus les guides, mémento et cahiers ; ou encore les rappels de restitution des documents dans les médiathèques sont envoyés par sms, et les documents sont dématérialisés dans le but de diminuer le besoin en papier.



3- L'épanouissement de tous les êtres humains

La CASA intègre l'épanouissement de ses habitants au cœur de son projet d'agglomération et de ses politiques territoriales, développe de nombreux services pour y répondre tout en déclinant un concept de ville-pays.

Principales actions engagées en 2013 :

a) Sensibilisation à l'environnement et au Développement Durable

Un environnement de qualité passe tout d'abord par la **sensibilisation des citoyens** aux pratiques préservatrices de notre environnement. La CASA est présente sur différentes manifestations communales relatives à l'environnement et au développement durable.

Par ailleurs, le projet **Activ'ta terre** a été mis en place en 2013, dans le but de sensibiliser des élèves d'écoles élémentaires et de collèges sur des thèmes environnementaux, et sera poursuivi en 2014.

Des jeunes ont également été sensibilisés à leur environnement et au milieu marin grâce à des professionnels, par le biais de courses d'orientation ou encore d'activités ludiques (kayak, zodiac...). Un guide des bonnes pratiques en milieu aquatique a également été rédigé dans cette même perspective.

Des activités culturelles ont parallèlement été mises en place par les médiathèques dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

b) Un cadre de vie de qualité

Les **zones à enjeux identifiées au SCOT** ont donné lieu à des réflexions visant à définir des modalités de développement urbain garantant d'une intégration environnementale qualitative et de la satisfaction des besoins de la population.

Par ailleurs, des **chantiers jeunes d'embellissement du milieu urbain** ont été mis au point par la direction Politique de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie de la population.

Le PLH a été actualisé par le biais de l'**identification de gisements fonciers**. En effet, une convention mise en œuvre avec l'Etablissement Public Foncier permet aujourd'hui une connaissance fine des fonciers mutables et la définition d'une intervention.

L'OPAH a permis en 2013 la réhabilitation de 21 logements locatifs et de 45 logements de propriétaires occupants. Cette réhabilitation passe notamment par une adaptation au vieillissement et au handicap, permettant un cadre de vie de qualité pour tous.



De plus, la CASA finance AGIS 06 pour qu'ils accompagnent pendant 1 an les relations propriétaire-locataire (savoir qui est responsable quand il y a un problème, qui fait quoi quand les travaux sont finis...).

c) Accès à des services de qualité pour la population, adaptés à tous les publics

Une bonne qualité d'accueil est toujours assurée par Envibus grâce à des intérieurs cosy et confortables dans des bus propres. En 2014, est attendu un paiement des transports en commun par internet, ainsi que l'élargissement des moyens de paiement aux bornes de rechargement.

Afin d'améliorer le cadre de vie de la population, une **offre de transport à la demande** a été développée sur certains secteurs en 2013, avec en parallèle le renforcement de l'offre de service des lignes urbaines structurantes sur certaines périodes.

La mise en place de la **géolocalisation des véhicules Envinet** a entraîné une amélioration générale du service, permettant notamment l'assistance rapide des bennes en difficulté, le changement des circuits en fonction de la circulation, etc.

De **nouveaux équipements structurants** ont été réalisés par la Direction Architecture et Bâtiment, en veillant à leur intégration dans leurs sites ainsi qu'à leur niveau de confort pour la population (la Médiathèque de Villeneuve (PCE), la maison du terroir au Rouret et le Théâtre d'Antibes).

En ce qui concerne les bâtiments existants, un entretien régulier des revêtements (peintures, parquets, moquettes,...) est effectué pour les maintenir en bon état.

La CASA participe également à l'amélioration des services pour la population par le biais de sa **carte LOL**, qui permet aux jeunes ayant entre 12 et 25 ans d'avoir un accès privilégié à la culture, aux sports, aux loisirs, aux formations, aux informations, etc.

Enfin, afin de faciliter l'accès à tous aux données réglementaires applicables sur le territoire, une **numérisation des documents d'urbanisme** des 24 communes est engagée, ainsi que la réalisation d'applications thématiques géolocalisées.

d) Santé et bien-être des populations

Un **forum sur les addictions** a été organisé en 2013 avec 50 jeunes de 14 à 20 ans et leurs parents, sur 2 jours, dans le but de sensibiliser la population aux risques de ces dernières. Dans le même cadre, une projection à la Médiathèque d'Antibes sur les addictions dans le sport a été réalisée par des jeunes.

Un **plan pluriannuel d'investissement** en partenariat avec la ville d'Antibes a été réalisé par Envinet pour l'enfouissement de conteneurs, dans un objectif de salubrité publique.



En interne :

La CASA a commencé l'élaboration d'un outil de prévention des Risques Psycho-Sociaux et un dispositif de protection sociale a été mis en place par les ressources humaines.

50 jeunes ont été formés cette année aux premiers secours (PSC1), et une formation Santé et Sécurité au Travail a été dispensée cette année. Une mission de supervision a été mise en œuvre dans le cadre du plan de prévention des risques professionnels.

Un assistant social est mis à disposition du personnel tout au long de l'année.

Enfin, une charte des conduites addictives est en projet par les ressources humaines pour 2014.

e) Formation

En interne :

En 2013, une augmentation des journées de formation a été observée, avec 675 demandes de formation exprimées par environ 286 agents.

Les ressources humaines ont organisé cette année une formation en Management de proximité, ainsi que 3 journées de sensibilisation des encadrants.

Afin de permettre une meilleure insertion professionnelle, la CASA a décidé d'une augmentation du nombre d'apprentis au sein de son effectif.

f) Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité

L'année 2013 a été marquée par l'ouverture du théâtre communautaire Anthéa à Antibes, l'ouverture du pôle culturel de Villeneuve-Loubet et d'un Point Lecture à Saint-Paul de Vence. De nouveaux services sont mis à disposition : Web 2.0, site interactif, visionnage musiques et vidéos, formations en ligne, revues en ligne...

Ces équipements viennent renforcer le réseau d'équipement culturel communautaire et permettent par leurs programmations, un accès à la culture régulier pour les populations.

Il faut également savoir que l'inscription aux médiathèques et à l'ensemble des actions culturelles est gratuite pour les habitants de la CASA.

Avec l'ouverture de la Médiathèque Communautaire de Biot et du Pôle Images de Roquefort-les-Pins en 2014, les habitants de la CASA disposeront d'une offre améliorée en matière de lecture publique au plus près des lieux de résidence.



4- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

La charte fondatrice de la CASA est basée sur la **solidarité entre les territoires** qui la composent, principe largement décliné dans son projet d'agglomération et son SCOT, tous deux en cours de révision. Les différents projets d'**aménagement** s'attachent à respecter ce principe et dessiner localement une **mixité sociale et fonctionnelle, voire générationnelle** quand les projets le permettent.

La CASA désigne les enjeux « précarité énergétique » et « économique social et solidaire » comme des enjeux forts et prioritaires du PCET Ouest 06 (notamment par la mise en œuvre d'une action commune liée à cette thématique dès 2014).

Principales actions engagées en 2013 :

a) Le développement de logements vecteurs de mixité sociale

La direction Habitat-Logement permet tout au long de l'année, l'**acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux**. Ainsi, en 2010, le pourcentage de logement social rapporté au nombre d'habitants était de 3,68 % LLS/population ; et la part de logements locatifs sociaux (LLS) dans le total des logements était de 7,88 % en 2012, sur le territoire de la CASA.

En effet, 56% de l'objectif de production de la CASA entre dans le cadre d'une production de logement locatif social. Outre une offre en construction neuve via les organismes HLM, une remise sur le marché de logements vacants et un réajustement des aides aux propriétaires bailleurs (aide aux travaux de réhabilitation et à l'amélioration des performances énergétiques) sont prévus au travers de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

La CASA est **délégataire du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)**, avec pour vocation de connaître les demandes d'hébergement sur le territoire, et d'essayer d'y répondre avec équité. Le SIAO s'adresse à un public en grande précarité : personnes isolées, expulsées, les SDF, les femmes battues, les demandeurs d'asile...

Parallèlement, un service recensant toutes les demandes d'accession à la propriété a été mis en place, notamment pour les primo accédants.

Une **plateforme hébergement-logement** a été créée, au sein de laquelle se retrouvent les travailleurs sociaux dans le but de trouver collectivement des solutions de relogement aux ménages en grandes difficultés.

Enfin, la CASA a participé financièrement à la **Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale** concernant la sédentarisation des gens du voyage de Vallauris.



b) Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous

La CASA s'efforce de renforcer les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi pour les publics les plus fragilisés. Le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet ainsi à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier de contrats de travail et de s'orienter vers des structures dont l'activité est précisément l'insertion sociale et professionnelle.

Le **RAID pour l'emploi des jeunes** continue en 2013 en partenariat avec le Club Omnisports de Valbonne et la Mission locale Antipolis. Le but est d'accompagner et d'aider les 18/25 ans inscrits dans un projet d'insertion professionnelle, à découvrir les entreprises présentes sur le territoire en développant leur autonomie et leur responsabilité.

Par ailleurs, certaines activités (spéléologie, canyoning...) sont proposées à des jeunes défavorisés, afin de favoriser l'inclusion sociale.

L'année 2013 a été marquée par la création d'une **plateforme mobilité** avec une auto-école sociale, des diagnostics de mobilité, etc. Un accompagnement pédagogique et financier a donc été mis en place à destination d'un public demandeur d'emploi, notamment au passage du permis de conduire ou du Brevet de Sécurité Routière.

En interne :

Une cellule d'appui au sein de la direction des marchés publics a été constituée et permet, à chaque fois que cela est jugé comme opportun par rapport à l'objet du marché, d'intervenir afin de formaliser les clauses relatives à l'insertion professionnelle. Par exemple, une clause sociale dans les marchés de vêtements de travail déchets a été spécifiée.

c) Accès au droit pour tous

De nombreuses actions sont menées pour permettre à un public fragilisé d'accéder au droit, notamment les personnes victimes de violence, de précarité ou de discrimination.

✓ **Plusieurs unités spécialisées sont gérées uniquement par la CASA** : l'unité Parenthèse (relations Homme-Femme, prévention des violences conjugales, etc.), l'unité Trait d'Union (rencontres parents-enfants), Trois Antennes de Justice (politique d'accès au droit via une permanence d'avocats et notaires), une permanence d'accès au droit de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE), et des permanences sur la Médiation familiale.

✓ **Plusieurs associations œuvrant pour l'accès au droit sont financées par la CASA** : l'association Touche pas à mon corps (soutien et prévention envers les femmes et mineurs victimes de violences), les associations HARJES et MONTJOYE (aide aux victimes), le CIDFF (droit des femmes et des familles), l'ADIL (droit au logement), ARSIDE (auto-école sociale).



d) Prévention de l'incivilité

Dans le cadre de la mise en place de mesures alternatives aux poursuites judiciaires, au sein du service de collecte des déchets, la CASA accueille et encadre des personnes en **Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)**. En 2013, une trentaine d'adultes en TIG ont été accueillis au sein de la direction Envinet (certains ont même été parfois intégrés dans les effectifs). D'autres dispositifs sont également mis en œuvre à l'Antenne de Justice d'Antibes par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une convention avec le Tribunal de Grande Instance de Grasse. Des groupes de parole ont été mis en place cette année pour les auteurs de violence.

e) Lutte contre les discriminations

Le réseau Envibus a innové en créant un **système d'annonces sonores dans les bus**, mais également aux arrêts pour annoncer les prochains passages, dans le but d'enrichir la qualité de ses services pour les déficients visuels. Un travail avec l'Association des Paralysés de France a également été réalisé pour faire connaître l'accessibilité des bus pour tous.

Le domaine des transports, en plus de lutter contre les discriminations, est également acteur du lien social et de la solidarité sur le territoire.

En effet, le réseau Envibus a maintenu en 2013 le **tarif du ticket unitaire à 1€**, avec prise en charge par l'AOT de l'augmentation de TVA. Sa gamme tarifaire est aujourd'hui la plus basse du département et est donc adaptée à la situation de chacun.

Une **mise en conformité des bâtiments existants** a été mise en œuvre cette année pour faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette mise aux normes accessibilité doit être terminée pour le 31/12/2014 (malvoyants et malentendants).

En interne :

La CASA favorise l'insertion professionnelle des personnes handicapées puisqu'en 2013, 1.86% des agents sont porteurs d'un handicap.

f) Solidarité inter territoriale

La CASA a pour rôle de répartir sur l'ensemble du territoire, la richesse liée à la présence d'entreprises sur certaines communes. Les communes les plus pauvres peuvent bénéficier de cette **dotation de solidarité** qui est plus ou moins élevée en fonction de différents critères définis par la CASA. De plus, la CASA verse des **fonds de concours** aux communes, pour des projets sur la thématique du sport, pour la construction d'équipements socioculturels, ou encore cette année pour la lutte contre les inondations dans le cadre du programme PAPI et PAPI2.



Dans le domaine de l'aménagement du territoire, plusieurs sites d'intérêt communautaire ont été définis cette année. L'aménagement de l'espace économique du Plateau de la Sarrée à Bar-sur-loup, le secteur de Pré-du-Lac à Châteauneuf, et dans le cadre de l'opération Sophia 2030, les Trois Moulins à Antibes et Le Fugueiret à Valbonne. Sur ces sites, la communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des opérations en lien avec les communes concernées.

En 2014, de nouveaux sites d'intérêt communautaire devraient être définis : les Pétroliers à Antibes, ancien site de Texas Instruments à Villeneuve...

Le **Syndicat mixte de Sophia Antipolis**, gestionnaire de la technopole, a été intégré au sein de la CASA au cours de l'année 2013, dans la perspective d'une action cohérente en faveur du développement et de l'organisation du territoire.

En matière de coopération territoriale, une recherche d'ouverture de la CASA à des collectivités similaires par leur tissu économique et/ou leur situation géographique est en cours afin d'aboutir à un jumelage et/ou un partenariat privilégié avec des échanges d'expérience.

g) Sécurité et prévention des risques

En matière de prévention des risques, la CASA a été associée à l'élaboration des **plans de prévention des risques**, intégrés dans le SCOT :

- Risques d'incendie et de feux de forêts
- Risques sismiques
- Risques inondations
- Risques technologiques
- Risques de mouvements de terrain

Un entretien des zones à risques et une maintenance préventive des installations classées sont effectués régulièrement tout au long de l'année pour les sites appartenant à la communauté d'agglomération.

En matière de lutte contre les inondations, la CASA a animé et participé à l'élaboration du **Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)**, qui prévoit le financement d'actions sur les 4 bassins versants littoraux exposés à des risques importants : la Brague, le Loup, l'Issouradou et le Laval.

La CASA participe également au 2^{ème} PAPI, qui lui permet d'avoir une vision globale et exhaustive du risque inondation à l'échelle de son territoire, au travers d'une mission nouvelle : « étude complémentaire de réduction de la vulnérabilité et de préparation d'un programme opérationnel sur le bassin du Loup ».

En 2013, un plan d'actions a été élaboré.

En 2014, la CASA aimerait développer la notion de *résilience* des milieux en matière de préservation contre les inondations, qui se traduit par la capacité d'un écosystème à récupérer un fonctionnement normal après avoir subi une perturbation, telle qu'une inondation.



5- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Dans le cadre de ses compétences, la CASA affirme sa volonté de mettre en place des actions suivant des modes de production et de consommation responsables.

Principales actions engagées en 2013 :

a) Développement économique local

Un **schéma de développement économique** a été engagé par la CASA, articulé sur la technopole, le commerce, le tourisme, les ZAE...

La **Télé-pépinière Startéo** vient compléter l'offre en outil de développement économique de la CASA. 75 entreprises ont participé aux « Petits déjeuners d'Affaires » organisés par Startéo en 2013. Ces réunions sont l'occasion pour les chefs d'entreprise d'entrer en contact et d'enrichir leur réseau professionnel. Des ateliers thématiques sont organisés régulièrement afin d'accompagner les jeunes chefs d'entreprise dans des domaines précis tels que la fiscalité, la protection sociale, ou encore le juridique ; et des ateliers bénévoles sont mis en place, permettant une information ciblée pour les dirigeants des jeunes entreprises.

La **Maison de l'Emploi**, quant à elle, favorise l'émergence de nouveaux projets basés sur l'immersion de personnes en difficulté au sein d'entreprises privées. De plus, dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises, elle a organisé et animé un forum dédié aux TPE/PME. Deux nouveaux guides spécialisés ont été édités cette année afin de rendre visible l'offre de service du territoire en matière d'emploi, de formation, et de création d'entreprise.

La **plateforme Initiative France**, qui permet le soutien et la création d'entreprises dans la région, a accordé des prêts d'honneur via un comité décisionnel d'acteurs privés.

Un suivi d'entreprises est réalisé chaque année, et le but de cette année a été de financer d'avantage les projets sur le moyen et haut pays.

Un parrainage bénévole a également été initié cette année pour les jeunes.

La 4ème édition du guide "Terroir et Art du feu" a été conçue et réalisée cette année. Ce guide regroupe par commune, l'ensemble des animations traditionnelles, marchés et visites du territoire.

b) Valorisation et gestion durable des déchets

Une sensibilisation sur le **compostage et sur le tri des déchets** a été poursuivie par Envinet en 2013, accompagnée d'une distribution de cendriers de plage et d'une collecte de verre auprès des établissements les plus fréquentés (cafés, restaurants...).



La direction Envinet a donc poursuivi la distribution de composteurs auprès de la population pour limiter la production de déchets organiques.

En 2014, cette approche environnementale devrait s'accroître avec le développement du compostage en habitat vertical (en collaboration avec UNIVALOM).

Afin d'assurer un meilleur service pour la population, et donc une meilleure récupération des déchets, le réseau de déchetterie de la CASA a été étendu à plusieurs communes cette année, et s'agrandira encore en 2014.

Envinet a également étendu le réseau des consignes de tri plastique sur les communes d'Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris, afin de favoriser le tri des déchets.

La CASA a montré son engagement dans la gestion écologique des déchets en utilisant des sacs biodégradables et des bacs composés de matières plastiques recyclées pour la collecte des végétaux, mais également à travers la mise en place de la gratuité des encombrants pour les particuliers.

En interne :

Une gestion et un suivi des déchets de chantiers a été réalisé tout au long de cette année par la direction Architecture et bâtiment.

c) Développement d'une politique d'achats responsables et coût global

La CASA a participé cette année à une démarche de **mise en place d'une politique d'achats responsables** dans le cadre d'un appel à projet de l'agence régionale pour l'environnement (ARPE). En effet, un marché test a été lancé, intégrant des obligations d'éco responsabilité, et des outils adaptés ont été développés pour l'intégration des critères environnementaux dans les marchés.

Cette politique responsable est traduite par une action dans le PCET de la CASA, et une analyse des familles d'achats sur lesquelles travailler lors de la programmation annuelle des achats a été effectuée.

Dans le cadre de cette politique responsable, un **réajustement des contrats de consommation énergétique** a été réalisé en fonction des consommations réelles et maîtrisées. Pour chaque projet, les coûts de gestion, maintenance et entretien à venir ont été identifiés au préalable.

En 2013, les **dossiers d'exploitation et de maintenance (DEM)** ont été intégrés dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, permettant une meilleure approche du coût global d'un équipement.

La part des marchés de la collectivité intégrant des critères de développement durable était de 30% en 2013, et les outils mis en place devraient permettre une augmentation en 2014. Cependant, la fin de vie des produits n'est pas prise en compte dans les marchés.



d) Soutien à l'agriculture locale

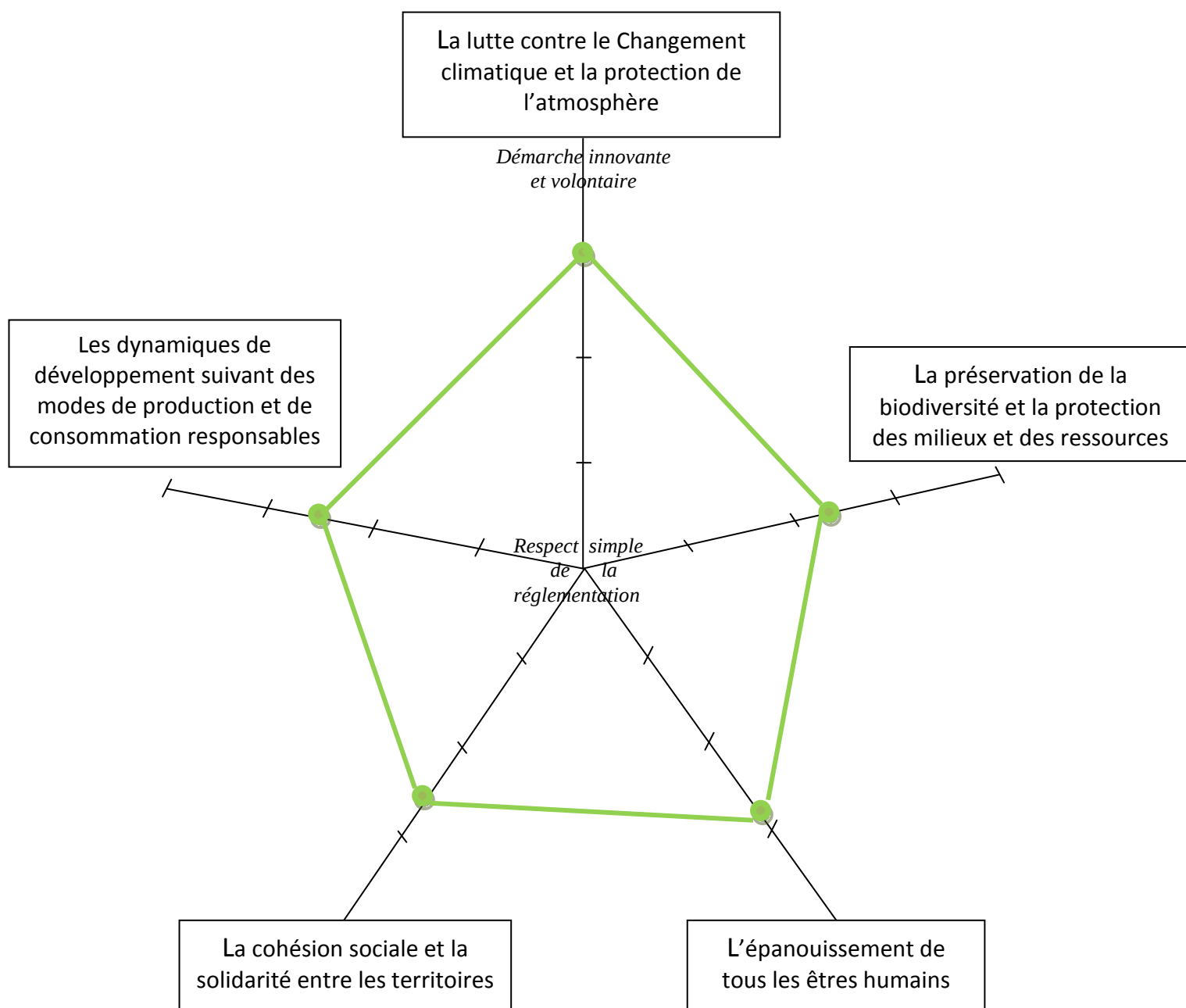
Dans le cadre de sa stratégie agricole, un **diagnostic du foncier agricole** et une **qualification des espaces à enjeux** sont en cours de finalisation. Ils serviront de base à la définition des secteurs à enjeux agricoles du SCOT et permettront d'arbitrer l'attribution de fonds de concours aux communes pour l'acquisition de terres agricoles.

En 2013, deux acquisitions communales ont été validées (Gréolières et Coursegoules).

Ces acquisitions ont porté sur plus d'une cinquantaine d'hectares à vocation pastorale en priorité.

Synthèse : Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable

Cette synthèse est une représentation des évaluations réalisées par chaque direction de la CASA, au regard des 5 finalités du développement durable.





Deuxième partie

La gouvernance territoriale

1. L'organisation du pilotage
2. La participation des acteurs
3. La transversalité des approches
4. L'évaluation
5. L'amélioration continue



Les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes ressortent quant à la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité.

Ces cinq éléments de démarche sont le moteur de la gouvernance territoriale. Ils sont déterminants, et à appréhender simultanément tout au long de la vie des actions, politiques et programmes.

1- L'organisation du pilotage

L'une des particularités de la démarche de développement durable réside dans l'association d'acteurs multiples au pilotage des actions et des politiques. A ce jour, au sein de la CASA, il n'existe pas de pilotage développement durable.

Le pilotage classique des politiques publiques, programmes et actions de la CASA s'effectue par le biais d'**instances décisionnelles** : le Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire et les Commissions qui pilotent les grandes lignes directrices des projets.

Afin d'assurer le suivi des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des **comités de direction** hebdomadaires réunissent le Directeur Général des Services (DGS), les trois Directeurs Généraux Adjointes (DGA) et les 15 directeurs. Ceux-ci sont l'occasion de partager l'information, valider les décisions, et trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Un court point journalier d'une demi-heure a également été mis en place entre le DGS et les trois DGA.

Enfin, des comités de pilotage sont mis en place sur avis du Bureau ou du Conseil, qui ont en charge d'organiser le **suivi opérationnel** des projets de la CASA.

2- La participation des acteurs

La participation repose sur l'intérêt des acteurs pour le devenir du territoire et aux projets qui en découlent.

En ce qui concerne la participation des citoyens et des acteurs du territoire, il n'existe pas de démarche formalisée de participation citoyenne impliquant les citoyens à l'élaboration des politiques publiques, leur mise en œuvre et leur évaluation. Plusieurs éléments intègrent néanmoins les principes de la démocratie participative : le Conseil de Développement, les réunions de personnes publiques et privées, les concertations publiques et les enquêtes publiques, les questionnaires aux habitants, l'organisation de réunions ponctuelles associant les acteurs concernés et enfin les conseils de quartiers.

Dans le cadre de la participation de tous aux décisions collectives, la CASA a créé une démarche de concertation avec la population sur les projets, et notamment pour l'opération Sophia 2030 qui a été présentée aux grands acteurs sophilopolitains cette année.

Par ailleurs, le projet Sophia Vision est une démarche qui permet de rassembler tous les acteurs importants de Sophia afin de dessiner les grands axes de développement de la technopole pour les dix prochaines années.



En 2013, des réseaux d'acteurs ont été créés sur les thématiques de l'insertion sociale et professionnelle et sur la prévention de la délinquance par la direction Politique de la ville, permettant une participation de tous aux projets concernés.

Enfin, le réseau Envibus a favorisé l'échange avec l'AUTEC (Association des Usagers des Transports En Commun de la CASA), pour répondre au principe de participation.

En interne :

En matière de gouvernance interne, les agents sont associés en amont des décisions notamment dans le cadre des instances paritaires, ou lors d'actions particulières : par exemple, on observe une participation du personnel à la certification ISO 9001 d'Envinet.

3- La transversalité des approches

La nouveauté apportée par les cinq finalités permet d'adopter une approche transversale et d'identifier les interactions et articulations entre politiques publiques.

En matière de conduite des projets **externes**, de nombreux projets sont élaborés et mis en œuvre au sein de la CASA, et présentent les contributions des actions locales aux grands objectifs poursuivis au niveau national ou international. En effet, la CASA travaille sur un grand nombre de projets globaux qui intègrent les cinq finalités du développement durable.

En revanche, le travail en mode projet concerne essentiellement les projets d'envergure. Par exemple, pour l'élaboration du PCET, du SCOT, du PLH, ou encore du projet de Transport en commun en Site Propre, la transversalité est recherchée à tous les niveaux, autant dans la collaboration avec l'ensemble des services concernés que dans une analyse transversale au regard de l'intégration des critères de développement durable.

En interne :

Par l'organisation de comités techniques internes et de commissions thématiques, les services sont amenés à fédérer leurs compétences et leurs connaissances autour d'un même objectif de projet. L'ensemble des missions en interne de la CASA implique une polyvalence et une transversalité quotidienne. De plus, le nouvel organigramme favorise la transversalité dans les politiques et actions.

Une mutualisation des services a été réalisée avec le Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMSA). Une démarche est en cours entre la CASA et la ville d'Antibes, devant aboutir à un schéma de mutualisation en fin d'année 2014.



4- L'évaluation

L'évaluation permet de vérifier la progression des actions programmes et politiques publiques, mais également de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Elle permet de surcroît de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable.

Si la CASA ne possède pas à ce jour d'outils permettant d'évaluer le fonctionnement global de ses services, des évaluations sont réalisées pour certaines thématiques tout au long de l'année. Par exemple, le suivi de la consommation énergétique des véhicules et la traçabilité des styles de conduite, le bilan éco-efficacité des bus, ou encore l'évaluation des coûts des services. Cette évaluation se fait par l'intermédiaire de différents outils : la réalisation d'enquêtes de satisfaction, le suivi des demandes et réclamations des usagers, l'évaluation de la performance des actions menées...

Par ailleurs, de nombreuses démarches ont :

- ✓ Leurs propres indicateurs et outils d'évaluation : le PCET, les contrats urbains de cohésion sociale, le comité de pilotage OPAH...
- ✓ Des évaluations obligatoires : audit annuel certification ISO 9001 d'Envinet, Bilan social RH tous les 2 ans...

5- L'amélioration continue

Tout projet, au sein d'une collectivité durable, doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable.

La stratégie d'amélioration continue de la CASA passe tout d'abord par une **révision des documents de planification** tels que le **SCOT** ou le **PLH**, compte-tenu des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites par le Grenelle de l'environnement. Alors que le nouveau PLH a été délibéré au Conseil Communautaire de décembre 2011, le SCOT est actuellement mis en révision.

Plusieurs actions en faveur d'une amélioration continue sont actuellement en projet :

- ✓ Expérimentation d'une distribution gratuite de titres de transport à des usagers référents durant une période donnée, et ce afin d'avoir un retour concret sur les améliorations possibles en terme de fréquence, horaires et parcours des bus ;



- ✓ Extension des consignes de tri avec regroupement de toutes les matières plastiques dans un même bac jaune ;
- ✓ Optimisation du tri et amélioration de la qualité du service public dans la collecte des déchets ;
- ✓ Equipement de 7 à 8 systèmes embarqués dans les bus qui produisent de nombreuses statistiques, permettant des modifications de circuits, des adaptations de la taille des bus à la demande, un redéploiement des moyens... ;
- ✓ Contrôles qualités tous les ans sur le réseau Envibus, concernant notamment la ponctualité, la propreté, et l'information aux voyageurs ;
- ✓ Audit annuel d'ISO 9001 pour Envinet ;
- ✓ Audit du dépôt des 3 moulins (Envibus) ;
- ✓ Participation de la CASA à des ateliers d'échanges d'expériences ;
- ✓ Formation thématique des agents



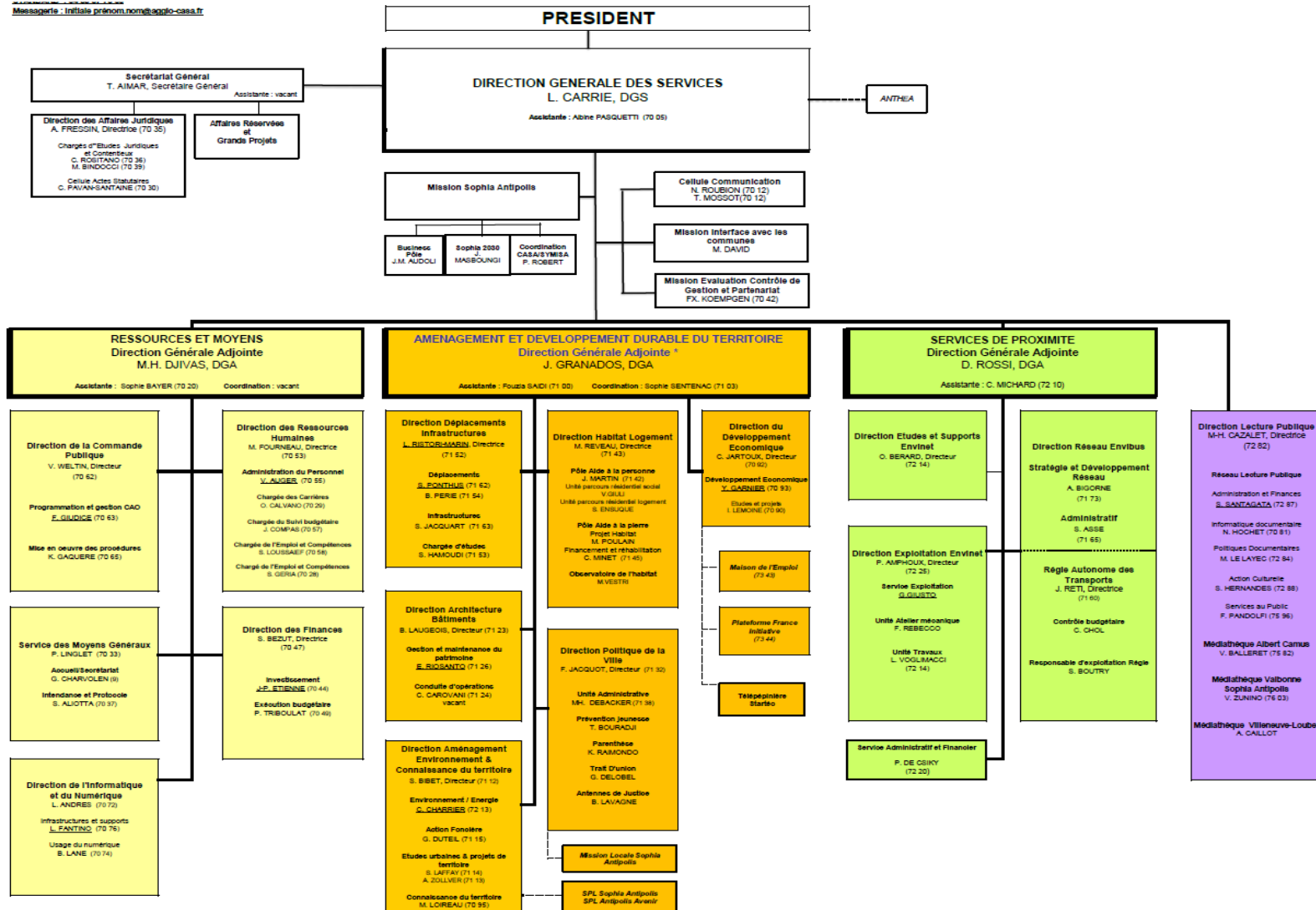
Troisième partie

Le développement durable appliqué à chacune des directions de la CASA

1. Environnement
2. Réseau Envibus
3. Politique de la ville
4. Habitat Logement
5. Aménagement, Environnement, Energie
6. Déplacement / Infrastructure
7. Architecture et bâtiment
8. Développement économique
9. Technopole Sophia
10. Finances
11. Marchés publics
12. Ressources humaines

Organigramme (sept 2013)

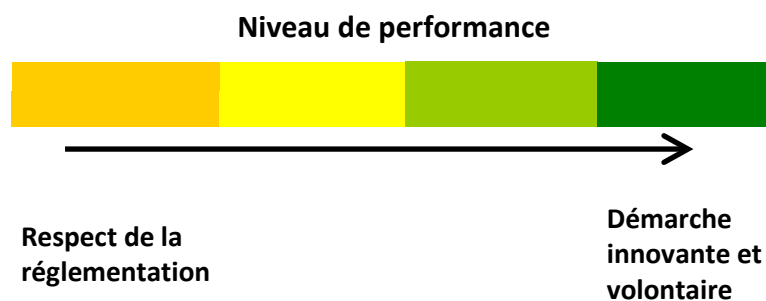
Messagerie : Initiale.prenom.nom@agglo-casa.fr



* DGA Mutualisée avec la Ville d'Arles-Juan-les-Pins



Les 5 finalités du développement durable ont été abordées par les différentes directions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.
Les actions réalisées ont fait l'objet d'une auto-évaluation par chaque service et pour chaque thématique, de la manière suivante :





1- Envinet

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- Formation des chauffeurs à l'éco conduite - Système stop'n go sur les bennes - Transformation des encombrants en combustible solide de récupération pour réutilisation en cimenterie en tant que substituant au coke de pétrole		Mise en place de la géo localisation des véhicules Extension du réseau de déchetteries : Tourrettes sur loup, Cipières, Roquesteron (convention avec le SMED), Vence (convention avec la NCA)	- Accueil d'environ 30 TIG par an au sein de la Direction Envinet : parfois intégration dans les effectifs	- Extension des consignes de tri plastique - Bacs de collecte composés de matières plastiques recyclées - Mise en place de la gratuité des encombrants pour les particuliers - Sensibilisation sur le compostage et sur le tri des déchets - Collecte du verre auprès des cafés, hôtels, restaurants - Distribution de cendriers de plage - Collecte des végétaux à l'année en sac biodégradable ou en bac - Clause sociale dans les marchés de vêtements de travail	<u>Lancement démarche ISO 9001 permettant :</u> - La participation du personnel et des parties prenantes - Une transversalité : collaboration avec les autres directions - Une évaluation : mise en place d'indicateurs et d'objectifs - Un processus d'amélioration continue : réactualisation des objectifs annuellement



2- Réseau Envibus

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- Acquisition de 11 nouveaux bus norme euro 5/EEV produisant très peu d'émissions polluantes - Promotion du site internet sur tous les documents - Mise en place d'un sticker sur tous les véhicules urbains "+ d'Envibus - de CO2" - Affichage du taux d'émission en g / CO2 / passager du réseau	- Acquisition d'une nouvelle station de lavage au dépôt des 3 moulins avec recyclage des eaux	- Intérieurs cosy et confortable dans des bus propres - Développement du transport à la demande sur certains secteurs - Renforcement de l'offre de service des lignes urbaines - Travail avec l'Association des Paralysés de France pour faire connaître l'accessibilité des bus	- Annonces sonores dans les bus et des prochains passages de bus aux poteaux SAIV, pour les déficients visuels - Maintien du tarif du ticket unitaire du réseau Envibus à 1€, avec prise en charge par l'AOT de l'augmentation de TVA - Gamme tarifaire adaptée à la situation de chacun		- AUTECH (Association des Usagers des Transports En Commun de la CASA) + réunions de bilan de suivi des transports scolaires 2 fois par an, participation aux comités de quartiers - Audit du dépôt des 3 moulins



3- Politique de la ville :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
		- Sensibilisation des jeunes à leur environnement par des professionnels - Courses d'orientation - Découverte du milieu marin - Chantiers jeunes - embellissement du milieu urbain - Organisation d'un forum sur les addictions - Projection à la Médiathèque d'Antibes des sports sur les addictions et Action « Accro à quoi » - Mission de supervision dans le cadre du plan de prévention des risques professionnels - Carte LOL - 50 jeunes formés aux premiers secours	- Proposition d'activités (spéléologie, canyoning...) à des jeunes défavorisés - Groupes de paroles pour les auteurs de violence - Mesures alternatives aux poursuites judiciaires et classement sous condition - Raid pour l'emploi	- Création d'une plateforme mobilité avec : auto-école sociale/diagnostic mobilité... - Accompagnement pédagogique et financier d'un public demandeur d'emploi, au passage du permis de conduire/BSR	- Participation : création de réseaux d'acteurs sur les thématiques de l'insertion sociale et professionnelle et sur la prévention de la délinquance - Transversalité : travail avec la CAPAP, et la NCA sur la thématique de la mobilité - Evaluation : Indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale - Amélioration continue : Formations



4- Habitat Logement

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- Aide financière pour les audits énergétiques des HLM - Orientation : promouvoir et réhabiliter l'existant. Aide financière pour les bailleurs sociaux s'ils font de l'habitat passif/positif. Moyens financiers pour encourager aux économies d'énergie dans chaque projet. - OPAH : Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs : 106 DPE avant travaux et 12 DPE après travaux financés par la CASA / 37 logements réhabilités permettant au moins l'étiquette D dont 5 avec l'étiquette C+. Gains énergétiques moyens pour les propriétaires occupants de 39% → 600 propriétaires sensibilisés à la rénovation (économies d'énergie)		- Actualisation des gisements fonciers du PLH - Mise en place d'un outil avec l'EPF → création d'une base de données SIG - OPAH : 21 logements locatifs et 45 logements de propriétaires occupants réhabilités ou adaptés au vieillissement/handicap - Relogement des ménages dont les propriétaires sont défaillants - Délégué du SIAO - Plateforme hébergement-logement - Etude sur le logement des étudiants et chercheurs - Recensement des demandes d'accession à la propriété - Participation financière de la CASA pour la MOUS et sédentarisation des gens du voyage de Vallauris	- Financement d'AGIS 06 pour qu'ils accompagnent pendant 1 an la relation propriétaire/locataire - Signature de la charte gestion de programme - Participation financière de la CASA à l'animation des copropriétés dégradées de Bars Sur Loup		Participation : - Comité financeurs réunit bailleurs et promoteurs - Comité technique d'OPAH : 1 élu + 1 représentant CASA + 1 représentant urbanisme Transversalité : - Avec NCA : travail sur l'encadrement des prix de la vente en VEFA ; observatoire du marché locatif - Avec la région : même cahier des charges pour les audits énergétiques - Avec les services urbanisme des communes pour les demandes de logement Evaluation : - COPIL d'OPAH tous les ans - Bilan des conventions de financement des associations tous les ans



5- Aménagement, Environnement, Energie

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- PCET : Concertation et plans d'actions : Diagnostic GES à l'échelle du territoire, bilan carbone de la CASA, état des lieux de la production d'énergies renouvelables → profil climat - EIE : relance active et projet de théâtre participatif sur le thème de l'énergie - Mise en place d'un service de conseil en énergie partagé - Extension étude Gestion forêt privée CRPF au territoire - Réflexion sur projets de densification et de mixité - Acquisition habitat TCSP, Dev éco	- PCET : réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique → stratégie d'adaptation - Inventaire 100 hectares Sophia 2030 Inventaire préalable secteur Malvan de Saint Paul, terrains Galderma à Biot, étude hydraulique et dossier Loi sur l'Eau ZAC des Hauts de Roquefort (en cours d'instruction) - Démarche Pierre sèche et fête de la pierre - N2000 : Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique - Ecureuil et Frelon... - AIR : diffusion de la réglementation liée au brûlage	- Projet Espace Info Energie - Développement de nouveaux quartiers avec une offre urbaine de meilleure qualité : Sophia, Antibes, Villeneuve, La Colle, etc. - Numérisation des documents d'urbanisme - Réalisation d'applications thématiques d'infos et de données - Projet Activ'ta terre à destination des écoles élémentaires et collèges - Contribution au projet de schéma de développement économique CASA	- PCET : désignation de l'enjeu précarité énergétique comme un enjeu fort et prioritaire du PCET Ouest 06 - Définition de plusieurs sites d'intérêt communautaire : Plateau de la Sarrée, Pré-du-Lac à Châteauneuf, Trois Moulins à Antibes, Le Fugueiret à Valbonne - Aide Engagement nouveau documents d'urbanisme : PLU Gréolières, CC Coursegoules - SYMISA : intégration de la gestion et du développement par la CASA dont DAECT	- PCET : Elaboration d'une politique d'achats responsables - Analyse des familles d'achats sur lesquelles travailler lors de la programmation annuelle des achats - Développement d'outils adaptés pour l'intégration des critères environnementaux dans les marchés - Désignation de l'enjeu économique social et solidaire comme un enjeu fort et prioritaire du PCET Ouest 06 - Subventions aux acquisitions de foncier agricole, soutien à l'agriculture - Agriculture : diagnostic du foncier agricole,	- Démarche de concertation publique pour l'opération Sophia 2030 - PCET : projet très transversal associant les agents et les élus des différentes collectivités de l'Ouest 06, les acteurs du territoire - Enquête publique à Roquefort, concertation à la Colle, Châteauneuf, etc... - Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du projet et de l'avancement des actions avec indicateurs chiffrés
X	X	X	X	X	X



6- Déplacement / Infrastructure

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
Projets de développement des transports en commun, vélo et covoiturage	Prise en compte des enjeux des milieux naturels dans les projets de lutte contre les inondations	Développement de l'accès à la mobilité	Maintien de la gamme tarifaire Envibus actuelle: tarifs pour tous sans logique de zonage	Identification des coûts de gestion, maintenance et entretien à venir pour chaque projet	Développement du mode projet dans la collectivité, concertation, groupe thématique....
					



7- Architecture et bâtiment

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- Mise en place de panneaux photovoltaïques dans les nouveaux projets - Panneaux production eau chaude solaire (MTR) - Pose de défalcateurs eau et sous-comptage électricité - Respect RT 2012 - Suivi des consommations et sensibilisation des occupants	- Gestion et suivi des déchets de chantiers - Incitation à planter des espèces végétales méditerranéennes - Utilisation de produits d'entretien et phytosanitaires bio insérés dans les marchés de prestation	- Construction d'équipements structurants intégrés dans leurs sites et confortables - Entretien régulier des revêtements (peintures, parquets, moquettes,...)	Mise en conformité des bâtiments existants pour l'accessibilité aux personnes handicapées	- Intégration des dossiers de DEM dans les marchés de MOE et travaux => permet une meilleure approche du coût global d'un équipement - Réajustement des contrats de consommation en fonction des consommations réelles et maîtrisées	



8- Développement économique

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
	- Les guides, mémento et les cahiers de la Maison de l'Emploi ne sont quasiment plus imprimés.			<u>Startéo</u> : - Ateliers bénévoles, information ciblée pour les dirigeants de jeunes entreprises - Ateliers thématiques pour les jeunes créateurs chefs d'entreprises - Petits déjeuners d'affaires pour les entreprises de Startéo + d'autres entrepreneurs <u>Plateforme France Initiative</u> : Suivi d'entreprises Parrainage bénévole pour les jeunes jeune, Prêts d'honneur accordés par un comité décisionnel, Financer d'avantage les projets sur le moyen et hauts pays Guide "Terroir et Art du feu"	- La Maison de l'Emploi et la plateforme sont des outils partenariaux - Comité de veille socio-économique locale - Coordination des grands projets commerciaux - Réunions de tous les directeurs de Dev Eco du département - Evaluation individuelle après chaque atelier - Contenus et programmes ateliers adaptés en fonction des demandes et besoins - Actions utiles et concrètes



9- Technopole Sophia

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
		- Business Pôle : pôle de création et de développement d'entreprises innovantes - Démarche Sophia Vision initiée en octobre 2008 : plan d'actions en 7 axes → mise en place de la chaîne de l'innovation et réalisation d'une pépinière d'entreprises - Politique d'animation dynamique développée en s'appuyant sur les compétences et savoir-faire de l'ensemble des acteurs de la Technopole - CASA → locaux modulables, services, espace d'échange et de travail en commun - Plus de 50 animations, rencontres entreprises et ateliers ont été proposés par la CASA			Amélioration continue : Sophia Vision est une démarche qui permet de rassembler tous les acteurs importants de Sophia afin de dessiner les grands axes de développement de la technopole pour les dix prochaines années. → meilleure prise en compte de l'environnement, desserte de Sophia-Antipolis en transports collectifs, chaîne d'innovation... Plan d'actions pour le futur, 7 axes de travail sont identifiés et se déclinent en 21 actions. Deux ont abouti en : - 2012 : ouverture du Campus Sophi@Tech - 2013 : Business Pôle



10- Finances

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
			- Dotation de solidarité : répartition de la richesse liée à la présence d'entreprises → pré-équation à l'intérieur du périmètre de la CASA - Versement de fonds de concours aux communes pour des projets sur la thématique du sport, pour la construction d'équipements socioculturels, ou en encore pour la lutte contre les inondations dans le cadre du programme PAPI et PAPI2		- Participation : en interne → site intranet propre à la Direction des Finances / en externe : gestion de la convention de partenariat avec le trésor public - Transversalité : DFI associée à des réunions des services - Evaluation : parties in put et out put basculées sur la mission ECP / ABS maintenu avec volonté de les faire évoluer en fonction de l'activité des services - Amélioration continue : diffusion de notes de procédures / Organisation de formations sur les finances publiques en interne



11- Marchés publics

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
			Une cellule d'appui est constituée et permet à chaque fois que cela est jugé comme opportun par rapport à l'objet du marché d'intervenir afin de formaliser les clauses relatives à l'insertion professionnelles	Participation tout au long de l'année 2013 à une démarche menée par l'ADEME de mise en place d'une politique d'achats responsables: lancement d'un marché test intégrant des obligations d'éco responsabilité	



12- Ressources humaines

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Permettre l'accès aux besoins essentiels (<i>Epanouissement de tous les êtres humains</i>)	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Conduite de projet : - Participation des acteurs - Pilotage - Transversalité - Evaluation - Amélioration continue
- Mise à disposition des agents de Pass Réseau : déplacement gratuit sur le réseau Envibus dans le cadre du travail - Formations qui précisent les modalités de déplacement en favorisant notamment le covoiturage - Mise en place de formations via la transmission du savoir entre agents communautaires et dans les locaux de la collectivité		- Financement à 50% des titres de transports en commun pour les trajets domicile-travail - Mise en place du dispositif contrat d'avenir - Instauration de la protection sociale - Augmentation du complément de fin d'année - Elaboration d'un outil de prévention des risques psychosociaux - Risques psychosociaux : 3 journées de sensibilisation des encadrants	- Programme de prévention 2013 : 7 groupes de travail - Formation en Management de proximité - 1 assistant de service social à destination du personnel - Accompagnement des encadrants de proximité de la collecte. - Dispositif de protection sociale - Formation SST - Augmentation du nombre d'apprentis - 1,86 % des agents sont porteurs d'un handicap - Travail avec Cap Emploi et participation à la journée emploi-handicap à Antibes - Remise en place de la réunion d'intégration des nouveaux arrivants		- Transversalité : mutualisation avec Antibes sur les dossiers RH - Evaluation : bilan social obligatoire tous les 2 ans - Amélioration continue : augmentation de la formation en 2013 => 675 demandes de formation ont été exprimées par environ 286 agents

